



AMENDEMENT 1

Titre du projet: Inspections, essais et entretien des génératrices
Ferme expérimentale centrale
Ottawa (Ontario)

Sollicitation No: 13-2033

27 novembre 2013

L'amendement 1 est soulevé pour:

- Effectuer des changements à l'Énoncé des travaux; et
- Répondre aux questions des soumissionnaires (Q&R).

1. À l'Appendice B « Énoncé des travaux », Article 3 « Portée des travaux », Sous-article 2 :

Supprimer: Effectuer annuellement la vidange d'huile et de l'antigel de toutes les génératrices d'urgence.

Remplacer par: La vidange d'huile de toutes les génératrices d'urgence doit être effectuée annuellement.
La vidange de glycol doit être effectuée conformément à tous les codes applicables et les recommandations du fabricant.

2. À l'Appendice B « Énoncé des travaux », Article 7 « Description et emplacement des génératrices pour service », Édifice 76 :

Supprimer: 1000kw

Remplacer par: 100kw

Q&R

Q1. Dans les documents, il y a provision pour un changement annuel du glycol de toutes les génératrices. Conformément au code CSA-282, le glycol ne requiert une vidange seulement chaque 5 ans. Pouvez-vous confirmer que la vidange annuelle est un élément requis de cet appel d'offres ?

R1. La vidange du glycol doit être effectuée conformément à tous les codes applicables et aux recommandations du fabricant. Voir les changements à l'Énoncé des travaux ci-haut.

Q2. Conformément au CSA282-09, les courroies, boyaux et réfrigérant doivent être changés tous les 5 ans. Pouvez-vous confirmer quand ces changements seront requis ?

R2. Les courroies et boyaux devront être changés lors du prochain entretien annuel en janvier, 2014. La vidange du réfrigérant a été effectuée en janvier dernier.

Q3. Est-ce que ces unités sont considérées essentielles ? Si non, peut-on seulement prendre des échantillons de l'huile et du glycol afin de faire un diagnostic de leurs conditions and faire des vidanges conformément ?

R3. La vidange de glycol est modifiée afin d'être effectuée conformément à tous les codes applicables et aux recommandations du fabricant. Voir les changements à l'Énoncé des travaux ci-haut.

Q4. Est-ce que la capacité de la génératrice de l'édifice 76 est de 100kw ou 1000kw ?

R4. La capacité de cette génératrice est de 100kw.



AMENDEMENT 1

Titre du projet: Inspections, essais et entretien des génératrices
Ferme expérimentale centrale
Ottawa (Ontario)

Sollicitation No: 13-2033

27 novembre 2013

Q5. Quelle est la capacité de glycol pour les génératrices des édifices 19 et 21 ?

R5. Elle est de 250 litres pour l'édifice 19 et de 200 litres pour l'édifice 21.

TOUT LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.